



Dans le cadre de l'assemblée départementale des collégiens de Meurthe-et-Moselle, sur proposition des élus du conseil départemental, jeunes et communautés éducatives ont travaillé sur le thème des Valeurs de la République. Ils ont élaboré collectivement une « Charte des valeurs de la République ».



# CHARTRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

## ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Faire vivre, chaque jour au collège, les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

## ARTICLE 2

Diffuser, dans chaque établissement, le Préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 pour mieux la faire connaître, sensibiliser les collégiens, les communautés éducatives, les familles.

## ARTICLE 3

Encourager les citoyens à se mettre au service des autres et à s'impliquer dans des actions ou des projets, par exemple travailler avec des associations à caractère humanitaire.

## ARTICLE 4

Faire respecter la liberté de penser et de s'exprimer, afin de permettre à chacun de croire en ce qu'il veut dans le respect des autres, des règles et de la vie en société.

## ARTICLE 5

Pour que « elle » soit égale à « il », faire en sorte que l'école soit :

- un lieu d'Égalité des chances pour tous,
- un lieu où filles et garçons sont perçus de la même façon et ceci dans tous les enseignements,
- un lieu qui forme les enfants aux questions de la parité et favorise une meilleure image des femmes,
- un lieu où les modèles féminins de la réussite sont également utilisés.

## ARTICLE 6

Lutter contre tout ce qui divise et garantir le respect entre tous, enfants et adultes, quels que soient leur lieu de vie et leur situation.

## ARTICLE 7

S'engager en faveur d'un modèle de développement durable et respectueux de l'environnement en veillant à lutter contre le gaspillage : papier, denrées alimentaires, électricité, chauffage, etc.

## ARTICLE 8

Se protéger et protéger ses proches des manipulations, des incitations et de la propagande, en alertant les autorités compétentes : école, famille, forces de l'ordre.

## ARTICLE 9

Faire en sorte que dans les collèges, et plus largement dans la société, la violence soit rejetée sous toutes ses formes : agressions physiques, insultes, injures, intimidations ou tout autre acte, aussi minime soit-il.

## ARTICLE 10

Faire en sorte que petit à petit, le collégien puisse devenir pleinement citoyen, grâce :

- au cours d'Education Morale et Civique,
- à une participation aux élections pour devenir élu (délégué de classe, au Conseil d'Administration, au Conseil de Vie Collégienne, à l'Assemblée Départementale des Collégiens, élu de l'Association Sportive, élu du Foyer Socio Educatif),
- à un investissement personnel dans les activités proposées par le collège.

## ARTICLE 11

Garantir l'écoute, la participation et la prise en compte des avis et des demandes des usagers du collège (élèves, parents et équipe éducative) lors de décisions relatives au matériel, à la cantine ou aux transports scolaires.

## ARTICLE 12

Appliquer le principe d'égalité de toutes et de tous, quelles que soient les différences. Plus qu'un texte de loi, c'est un engagement de chacun au quotidien, par l'échange, le partage, la rencontre.